

ASSMEMBLEE GENERALE ELECTIVE

TAWASOL GROUP HOLDING

Siège Social : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3^{ème}
Etage, les berges du Lac

Les actionnaires minoritaires de la société **Tawasol Group Holding** sont informés que l'Assemblée Générale Elective du **14 Aout 2025** n'a pas eu lieu faute de quorum d'un tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020.

Sur ce, une 2^{ème} Assemblée Générale Elective est prévue pour le **Vendredi 19 Septembre 2025 à 10h00** au nouveau siège du groupe située à **Rue des entrepreneurs ZI Borj GHorbel Ben Arous** ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'Assemblée Générale Elective
2. Election et désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration de TGH pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5 % du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social.

Il est à signalé dans ce cadre qu'en application de l'article 24 susmentionné, la 2^{ème} Assemblée appelée à élire le candidat sera tenue sans quorum exigé.

Ladite désignation sera par la suite soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

La société met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale n°23 du 10/3/2020 du CMF à l'adresse suivante :
Résidence du lac rue du lac Tanganyka immeuble H- 3^{ème} étage les Berges du Lac

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance selon le formulaire spécial annexé